

# Élaboration et suivi du projet personnalisé en établissement social et médico-social

## Contexte

---

La réglementation actuelle (loi du 02 janvier 2002 et la loi de mars 2005) ainsi que les recommandations de l'ANESMS (Agence Nationale de L'Evaluation Sociale et Médico-Sociale) nécessite la mise en place de projets personnalisés intégrés au sein d'un projet d'unité et d'établissement.

Le projet personnalisé a pour objectif de favoriser la qualité de l'accompagnement de la personne accueillie dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Celui-ci doit à la fois tenir compte de la réalité du terrain et de certaines exigences liées notamment aux obligations législatives mais également aux besoins de la personne accueillie. Le projet personnalisé doit se faire avec l'adhésion de la personne accueillie sinon le projet n'aura aucun sens et il sera mis en échec.

## Objectifs

---

- **Identifier** les exigences et les recommandations au travers de la réglementation actuelle.
- **Identifier** les différentes phases de construction d'un projet personnalisé et le positionnement de chacun.
- **Expliquer** l'implication de la personne accueillie, des familles, des mandataires judiciaires.
- **Proposer** des outils afin que le projet personnalisé soit en lien avec les besoins et attentes de la personne accueillie.
- **Proposer** des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

## Programme

---

### Jour 1

- Projet personnalisé ou individualisé : définitions
- appel réglementaire
- Recommandations HAS et ANESM, présentation du parcours de soins de la personne âgée en perte d'autonomie (PAERPA), échanges sur les expérimentations, décret du 15 mai 2007
- La participation des différents acteurs : usager, famille, tuteur, professionnels, les aidants, la personne de confiance...

### Jour 2 De l'opérationnalisation des projets : du modèle théorique à la définition des outils

- Le projet personnalisé les différents volets
- Le projet personnalisé comme outil de dialogue, comme outil d'intégration institutionnelle et sociale, comme

opportunité d'une relation de confiance privilégiée entre usager et professionnel.

### Jour 3

- Rappel des 7 phases du projet personnalisé
- Les missions transversales pouvant être mises en oeuvre au sein de sa structure
- Le médiateur : objectifs, modalités de désignation, rôle
- Le référent : porte parole, garant de la mise en oeuvre du projet personnalisé

### Jour 4 Préciser le positionnement du professionnel

- Par rapport aux usagers et aux familles/représentants légaux
- Par rapport à l'équipe pluridisciplinaire

### Connaître les différents axes à développer pour la mise en place de projets personnalisés

- Travail en sous-groupes à partir du recueil de données réalisé pendant l'intersession, identification des pratiques et réflexion sur les difficultés rencontrées et pistes d'amélioration en lien avec la mise en oeuvre du projet personnalisé
- Proposition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet

#### Public

**Tout agent travaillant en établissement social et médico-social qui participe à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé**

#### Exercice

**2017**

#### Code de formation

**AFR 15**

#### Nature

**AFR**

#### Organisé par

**FORMAVENIR**

#### Durée

**28 heures**

#### Typologie

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

#### Date et lieu

##### **GROUPE 1**

**Du 2 février au 3 février 2017**

ANFH PICARDIE

**Du 27 février au 28 février 2017**

ANFH PICARDIE

##### **GROUPE 2**

**Du 18 septembre au 19 septembre 2017**

ANFH PICARDIE

**Du 12 octobre au 13 octobre 2017**

ANFH PICARDIE